



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général – Pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

Bordeaux, le 26 avril 2021

DRRH / DEPAT

Affaire suivie par :
Romain Marcillac
Carole Locteau

Tél : 05 57 57 35 58
Mél : ce.depat@ac-bordeaux.fr

Réf à rappeler:
DRRH/DEPAT n° 2021/14

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

à

Messieurs les Présidents d'Université
Monsieur le Directeur de l'IEP
Monsieur le Directeur de l'INP
Messieurs les Directeurs des IUT

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs
Académiques des services de l'éducation nationale,

Monsieur le Directeur de CANOPÉ
Monsieur le Directeur du CREPS
Monsieur le Directeur du CROUS
Madame la Directrice de l'agence ERASMUS+ France
Education Formation
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH
Mesdames et Messieurs les Directeurs de service du
Rectorat

Objet : mise en place des comités d'experts académiques pour les promotions au choix des personnels ITRF.
Appel à candidatures

Références : Lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux promotions du MENJS et du MESRI publiées
en date du 5 novembre 2020 et à l'académie de Bordeaux validée en CTA du 19 janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels prévoient que le ministère ou l'académie procèdent à un examen collégial des dossiers des agents promouvables des différentes filières.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, dans le cadre des tableaux d'avancement de grade ou d'accès aux corps supérieurs par liste d'aptitude, l'académie souhaite recourir à des experts métiers de différents services (EPL, services académiques, services de l'enseignement supérieur...).

La suppression de la compétence des CAP en matière de promotions, à compter du 1^{er} janvier 2021, a rendu encore plus nécessaire pour l'administration de pouvoir démontrer que les décisions d'avancement aux choix s'inscrivent bien dans le respect des dispositions législatives et réglementaires rappelées dans les LDG. Il s'agit d'apporter la garantie que les promotions resteront fondées sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents.

L'institution de comités d'experts vise à garantir la neutralité de l'examen des dossiers, par des personnes ayant une connaissance pratique des métiers des agents éligibles à ces promotions. Les LDG nationales et académiques évoquant un examen collégial des dossiers, la procédure verra se succéder une phase d'évaluation des dossiers et une phase collective de péréquation, qui permettra de préparer la décision finale de l'administration.

Le comité d'expert pour l'avancement dans le corps ITRF se réunira en visioconférence à deux reprises, en amont et après de l'étude des dossiers selon le calendrier prévisionnel suivant :

Réunions préparatoire	07/05/2021 de 8h30 à 9h30
Comité d'experts	15/06/2021 à 9h

Pour faire acte de candidature, nous vous invitons à répondre au questionnaire en ligne à l'adresse suivante au plus tard le 30 avril 2021 :

<http://ppe.orion.education.fr/bordeaux/itw/answer/s/6qef7sw9ip/k/F0bcnkB>

Je vous remercie de transmettre ces informations, notamment les modalités pour faire acte de candidature, aux personnels placés sous votre autorité.

Je vous remercie pour votre collaboration. Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines

Thomas RAMBAUD